



Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 17

Date de la convocation : 21 février 2025

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, DUVIC Vincent, LE FORT Sandra, FEUTELAIS Pierrick, BIENVENU Cellia, BADOUAL Joël, BOUCHARD Olivier, GALODE Alexandra, LABBÉ Pierrick, LARGE Patrick, LE CAIN Johann, MORAND Véronique, RIALET Sébastien, WACQUEZ Pierre-Arnaud.

ABSENTS EXCUSÉS : CASTELLO Catherine (pouvoir à LE FORT Sandra), LANGLOIS Tony (pouvoir à BOUCHARD Olivier), THEBAUD Marie-Louise (pouvoir à LARGE Patrick)

ABSENT NON EXCUSÉ : MULLER Yves

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire.

Véronique MORAND est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2025
2. Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2024 : Budget principal
3. " " " " " " Budget Assainissement
4. " " " " " " Budget Commerces et services
5. " " " " " " Budget Lotissement les Rosais
6. Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables
7. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation
8. Informations diverses

Affaires présentées par le Maire

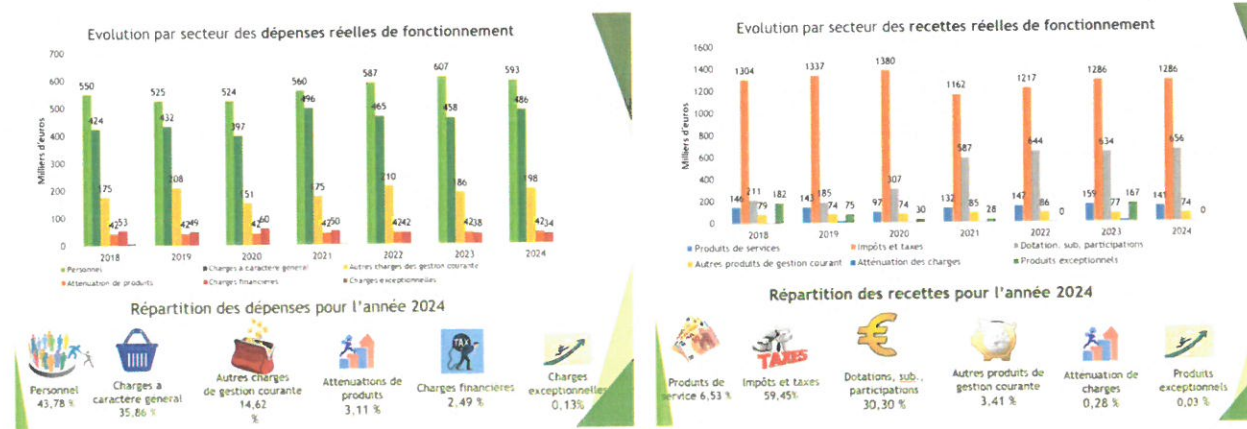
1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2025 D20250201

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance du 31 janvier 2025.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte rendu de la séance du 31 janvier 2025.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET PRINCIPAL D20250202

M. FEUTELAIS commente le diaporama présentant la synthèse de l'exercice 2024. Il rappelle que tous les élus ont reçus à leur domicile, le détail des budgets, par article. Les élus proposent, à l'avenir, de recevoir le détail des comptes uniquement par mail avec quelques impressions pour le jour de la séance.



Le compte administratif 2024 peut se résumer ainsi :

		BUDGET PRINCIPAL
Fonctionnement	Budget primitif	2 200 000,00
	Dépenses	1 377 004,75
	Recettes	2 182 766,77
	Résultat de l'exercice	805 762,02
	Résultat antérieur	0,00
	Résultat cumulé à affecter	805 762,02
Investissement	Budget primitif	2 611 400,00
	Dépenses	1 585 954,36
	Recettes	1 227 502,25
	Résultat de l'exercice	-358 452,11
	Résultat antérieur	266 241,16
	Résultat cumulé	-92 210,95

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur FEUTELAIS, adjoint au Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2024, présenté ci-dessus.

Par ailleurs, le Conseil Municipal doit constater que le compte administratif 2024 concorde avec le contenu des écritures de gestion en trésorerie.

Mme le Maire présente le compte de gestion 2024, du comptable public présentant les mêmes caractéristiques que le compte administratif 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le Compte administratif et le Compte de gestion 2024
- précise que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2024- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT D20250203

M. FEUTELAIS présente le compte administratif 2024 qui peut se résumer ainsi :

		ASSAINISSEMENT
Fonctionnement	Budget primitif	222 000,00
	Dépenses	94 962,96
	Recettes	152 642,67
	Résultat de l'exercice	57 679,71
	Résultat antérieur	
	Résultat cumulé à affecter	57 679,71
Investissement	Budget primitif	367 000,00
	Dépenses	89 651,56
	Recettes	185 766,36
	Résultat de l'exercice	96 114,80
	Résultat antérieur	70 504,95
	Résultat cumulé	166 619,75

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur FEUTELAIS, adjoint au Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2024, présenté ci-dessus.

Par ailleurs, le Conseil Municipal doit constater que le compte administratif 2024 concorde avec le contenu des écritures de gestion en trésorerie.

Mme le Maire présente le compte de gestion 2024, du comptable public présentant les mêmes caractéristiques que le compte administratif 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le Compte administratif et le Compte de gestion 2024
- précise que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2024- BUDGET COMMERCES ET SERVICES D20250204

M. FEUTELAIS présente le compte administratif 2024 qui peut se résumer ainsi :

		COMMERCES ET SERVICES
Fonctionnement	Budget primitif	55 500,00
	Dépenses	18 964,59
	Recettes	31 122,26
	Résultat de l'exercice	12 157,67
	Résultat antérieur	0,00
	Résultat cumulé à affecter	12 157,67
Investissement	Budget primitif	1 324 000,00
	Dépenses	860 347,47
	Recettes	652 753,91
	Résultat de l'exercice	-207 593,56
	Résultat antérieur	-118 354,63
	Résultat cumulé	-325 948,19

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur FEUTELAIS, adjoint au Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2024, présenté ci-dessus.

Par ailleurs, le Conseil Municipal doit constater que le compte administratif 2024 concorde avec le contenu des écritures de gestion en trésorerie.

Mme le Maire présente le compte de gestion 2024, du comptable public présentant les mêmes caractéristiques que le compte administratif 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le Compte administratif et le Compte de gestion 2024
- précise que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2024- BUDGET LOTISSEMENT LES ROSAIS D20250205

M. FEUTELAIS présente le compte administratif 2024 qui peut se résumer ainsi :

		LOTISSEMENT LES ROSAIS
Fonctionnement	Budget primitif	2 582 558,72
	Dépenses	1 130 292,61
	Recettes	1 130 293,09
	Résultat de l'exercice	0,48
	Résultat antérieur	99 967,98
	Résultat cumulé à affecter	99 968,46
Investissement	Budget primitif	2 229 424,17
	Dépenses	1 000 605,74
	Recettes	995 269,95
	Résultat de l'exercice	-5 335,79
	Résultat antérieur	239 154,22
	Résultat cumulé	233 818,43

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur FEUTELAIS, adjoint au Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2024, présenté ci-dessus.

Par ailleurs, le Conseil Municipal doit constater que le compte administratif 2024 concorde avec le contenu des écritures de gestion en trésorerie.

Mme le Maire présente le compte de gestion 2024, du comptable public présentant les mêmes caractéristiques que le compte administratif 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le Compte administratif et le Compte de gestion 2024
- précise que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6- DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES D20250206

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 17/01/2025 au 15/02/2025 via un questionnaire disponible sur le site internet de la commune et facebook.

Les zones concernées sont les suivantes :

Zones 1 et 2 : Lotissement Les Rosais et lotissement Les jardins du Pourpris



Zone 3 : Le Plessis Ouest



Type d'énergie photovoltaïque de toit (9kWc/logement)

Lieu	Surface	Logements	Puissance estimée
Lotissement communal les Rosais	8,00 ha	130	1 170 kWc
Lotissement Les jardins du Pourpris	1,70 ha	30	270 kWc
Le Plessis Ouest (de part et d'autre de la rue du pont Martin)	12,00 ha	100	900kWc

M. le 1^{er} adjoint soumet cette proposition de zones à délibération.

Où l'exposé de M. DUVIC et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones [proposées] figurant en annexe à la présente délibération
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à M. le Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Morbihan, ainsi qu'au Président de De l'Oust à Brocéliande Communauté.

7- DÉCISIONS DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Vu les articles L2122-22 du CGCT permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,
Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

A. Liste des devis signés

Date	Fournisseur	Intitulé	Montant en € TTC
29-janv	Linévia	Voyage Sénat	2 760,00
29-janv	Le Petit remorqueur	Film 2025	3 240,00
05-févr	Boschet Frères	Nettoyeur vapeur école	481,23
05-févr	Pro Cuisine	Friteuse	2 278,39
06-févr	Métal Performance	Rampe d'accès	737,75
08-févr	Kabelis	Engrais terrain de foot	2 933,30
12-févr	MTGC	Lave-vaisselle salle polyvalente	4 788,00
19-févr	Brocéliande nettoyage	Verrière salle polyvalente	744,00

B. Les DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

Numéro de DIA	Date de réception	Parcelles concernées	décision
01/2025	25/01/2025	ZA 266 – 8 rue des Pierres Noires	Pas de Prémption

8- INFORMATIONS DIVERSES

■ Mailinblack : solution anti-phishing

De plus en plus de communes sont cyber-attaquées : des menaces informatiques véhiculées par email (malwares, ransomwares, phishing, spearphishing...). La commune de Beignon sensibilisée à ce sujet a décidé de se prémunir en installant mailinblack sur son adresse mail. Ne soyez donc pas surpris si vous recevez ce type de mail vous demandant de vous authentifier en saisissant le mot qui s'affiche à l'écran. Cette demande d'authentification nous permet à la fois de vérifier l'identité de chaque nouvel expéditeur et de nous assurer une protection supplémentaire.



Bonjour,

Vous venez de me contacter par email pour la première fois. Ma messagerie est protégée par la solution Protect de Mailinblack pour faire face aux cyberattaques.

Votre email a été analysé par des filtres de sécurité anti-spam et anti-virus basés sur de l'intelligence artificielle et des technologies avancées. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le bouton ci-dessous pour le délivrer.

[Délivrer mon email](#)

Marie Beignon
marie@beignon.fr





- Retour sur le démarrage de la production des repas pour le restaurant scolaire
Semaine intense pour nos agents et ceux de Campénéac. Globalement se passe bien. Les enfants trouvent qu'ils mangent mieux qu'avant. Les agents sont très impliqués et motivés. 1^{ère} semaine sportive mais sympa pour les enfants
- Point sur les travaux à la salle polyvalente
Un nouveau lave-vaisselle a été installé, la rénovation du parquet est achevé, le peintre termine la semaine prochaine, de nouvelles appliques seront poser à suivre.
- PLU : enquête publique du 19 mars au 18 avril 2025. Permanences de la commissaire enquêtrice :
 - mercredi 19 mars 2025 de 8h à 12h (ouverture)
 - samedi 22 mars 2025 de 8h à 12h
 - vendredi 28 mars 2025 de 8h à 12h
 - samedi 5 avril 2025 de 8h à 12h
 - samedi 12 avril 2025 de 8h à 12h
 - vendredi 18 avril 2025 de 13h30 à 17h30 (clôture)
- Prochains conseils municipaux :
 - ◆ Vendredi 21/03 vote des budgets
- Réunion lutte contre les frelons samedi 8/03 en mairie
- Fest-Noz de la Danse Bretonne samedi 15/03
- Repas du club de foot samedi 22/03

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Maire,

Sylvie HOURMAND



La Secrétaire de séance,

Véronique MORAND

